

Commission « rénovation de l'habitat privé » du CR2H



PREH des Pays de la Loire
18 mai 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

Ordre du jour

I. Introduction : le PREH en Pays de la Loire, gouvernance et éléments de contexte,

II. Mise en œuvre de la LTECV dans le domaine du bâtiment : décrets publiés et dispositions applicables - le service public de la performance énergétique : actions concourant à sa mise en œuvre en Pays de la Loire,

III. Bilan 2015 du PREH : bilan des PRIS et bilan des financements,

IV. Perspectives 2016 : évolution des aides fiscales et financières - mobilisation des professionnels – chantiers à suivre,

V. Conclusions.

Introduction

1. Le pilotage régional du PREH, relève du préfet de région, sa gouvernance est déléguée à la DREAL , à l'aide de :

- la présente commission, émanation du CR2H, constitue l'instance de pilotage du PREH, pour mobiliser, coordonner et soutenir l'ensemble des acteurs contribuant à sa mise en oeuvre,

- du CRPB (comité régional des professionnels du bâtiment), lieu de partage et de soutien avec les professionnels sur la montée en compétences de leur professionnalisme, en matière de rénovation thermique des bâtiments,

2. Les préfets de départements assurent la déclinaison départementale du PREH, en prenant appui sur les DDT.

3. Le PREH en Pays de la Loire, c'est : 18 PRIS, l'ensemble des collectivités et des professionnels engagés, plus de 5200 entreprises RGE au 1^{er} mai 2016, un colloque qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2015.

Mise en œuvre dans le bâtiment, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

1. Dispositions d'application immédiate et décrets :

Rappel des dispositions d'application immédiate et décrets publiés : voir dans le dossier

Projets de décrets :

- **Travaux de rénovation énergétique « embarqués »** : obligation de mettre en œuvre des travaux d'isolation si ravalement de façade, réfection toiture, ou aménagement de pièces pour les rendre habitable.
- **Individualisation des frais de chauffage** : déploiement sur tous les bâtiments d'habitation, ainsi qu'au secteur tertiaire, sauf en cas d'impossibilité technique ou de nécessité de modifier l'ensemble de l'installation de chauffage.
- **Décret facilitant l'isolation par l'extérieur** : déroger aux règles du plan local d'urbanisme relatives à l'implantation, à la hauteur et à l'aspect extérieur

Mise en œuvre dans le bâtiment, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

1. Dispositions d'application immédiate et décrets :

D'autres décrets à venir :

- Décret relatif aux **exigences acoustiques** lors de travaux de rénovation en zone de bruit
- Décret relatif à l'obligation d'**installation d'équipements de gestion active** lors de rénovations importantes
- Décret sur la **performance énergétique comme critère de décence**

Conférence environnementale du 26 avril 2016 : Ségolène Royal a annoncé la **refonte de la réglementation thermique existante (RTex)** « *La refonte de cet arrêté est engagée, avec comme principe de reprendre les dispositions les plus exigeantes au niveau européen. Le nouvel arrêté sera mis en consultation obligatoire et notifié à la commission européenne pour une publication avant la fin de l'année* »

Mise en œuvre dans le bâtiment, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

2 : Le service public de la performance énergétique (SPPE) :

► Définition et cadre de constitution du SPPE : cf article 22 de la LTECV :

Le SPPE s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique, prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre. Il est assuré sur l'ensemble du territoire.

Les plateformes assurent une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur, sous forme de conseils gratuits et indépendants, portant sur les aspects techniques, financiers, fiscaux et réglementaires d'un projet de rénovation thermique de logement .

Les plateformes peuvent être gérées par un EPCI ou un groupement d'EPCI, les services territoriaux de l'Etat, les ADIL, ALEC, CAUE, EIE et des associations locales.

Mise en œuvre dans le bâtiment, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

3. Le programme régional pour l'efficacité énergétique :

► Réalisé par le président du conseil régional, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et validé par le préfet : cf article 188 de la loi TECV

Il définit les modalités de l'action publique pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique, et notamment l'orientation et l'accompagnement des propriétaires privés, bailleurs et occupants,

Il comporte un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et leur mise en réseau en vue de la réalisation d'un guichet unique.

Activité des PRIS

18 PRIS en région

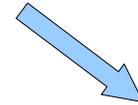
- Un accès par le numéro unique national 0810 140 240 ou renovation-info-service.gouv.fr
- Réalisent une information, une sensibilisation et un conseil technique, juridique et financier
- 1 changement en 2015 : ALEC Angers PRIS ANAH au lieu de la DDT 49

Des contacts en baisse en 2015

- Nombre de contacts téléphoniques : 14 000
- Nombre de contacts physiques : 8 000
- Une baisse constatée dans tous les départements

environ
- 30 %

environ
- 10 %



Un temps moyen de conseil en hausse

Mise en œuvre dans le bâtiment, de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

4 . Activité des PRIS en Pays de la Loire :

► Témoignages / actions marquantes 2015 concourant à la mise en œuvre du SPPE en Pays de la Loire :

- ADEME et ALISEE : vision régionale de l'animation des EIE

- Tour de table : implication / actions des collectivités présentes et échanges d'expérience entre acteurs

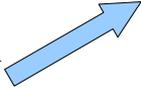
Bilan 2015 du PREH

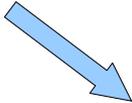
- Bilan des dispositifs de financement
- Bilan de l'activité des PRIS
- Bilan des actions à destination des particuliers
- Bilan du nombre d'entreprises RGE
- Bilan des actions à destination des professionnels

Eco-PTZ

Une hausse des eco-PTZ en 2015

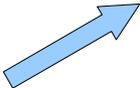
- Nombre de prêts : **3 172**
- Montant moyen des prêts : **16 600 €**. Les prêts couvrent 87 % du montant des travaux
- Mayenne forte hausse (> 35%), Loire-Atlantique baisse (-1,8%)

 PDL : + 6,6 %
France : -19,9 %

 - 1,8 %

PDL : région la plus dynamique sur les derniers mois

- Une reprise de l'eco prêt sur les derniers trimestres (travaux sur enveloppe et équipements)

 PDL : + 50,9 %
France : -11,5 %

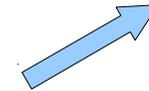
Pour plus d'informations sur l'eco-PTZ :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-eco-pret-a-taux-zero-en-pays-de-la-loire-a1032.html>

Programme Habiter Mieux

Hausse du nombre de logements rénovés en 2015

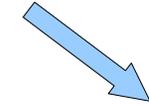
- Nombre de logements rénovés : **3 729**



PDL : + 5 %

Dont propriétaires occupants : 3 541

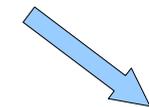
- Montant moyen des subventions ANAH + FART : **7 031 €**, Montant moyen des travaux : **23 020 €**, gain énergétique moyen : **42,7 %**
- Travaux en baisse (PO), subvention Etat en baisse, gain énergétique stable par rapport à 2014



Trx- 7 %
Subv -24 %

Dont Propriétaires bailleurs : 188

- Montant moyen des subventions Anah + FART : **18 384 €**. Montant moyen des travaux : **61 186 €**
- Gain énergétique moyen : **60 %**



Trx+ 5 %
Subv -7 %

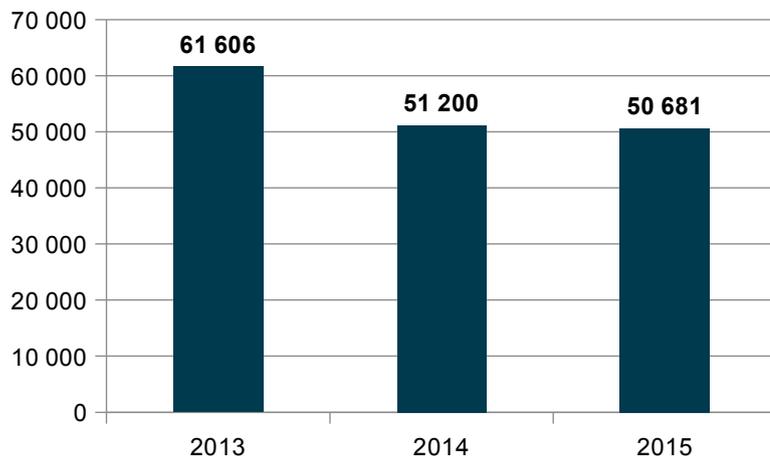
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

Le CITE principal dispositif utilisé par les ménages

Nombre de ménages bénéficiaires en 2015

50 681 (↘ - 1% / 2014)

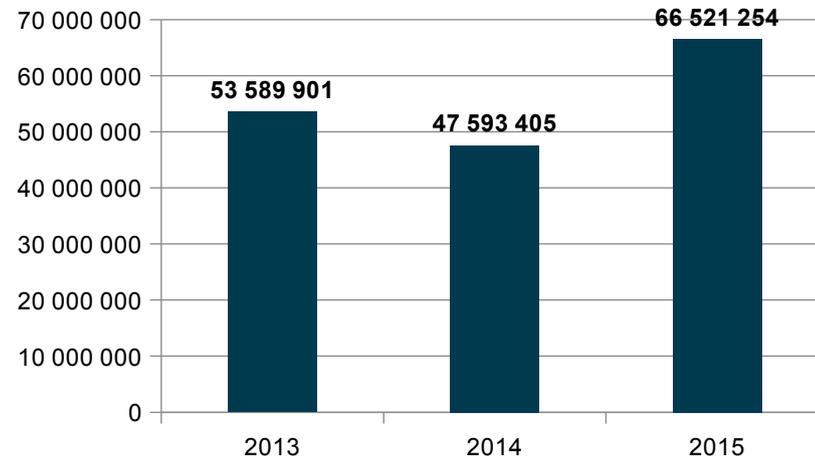
Source : DGFIP, traitement CERC des Pays de la Loire



Montant total de crédits accordés en 2015

66 M€ (↗ + 39,8% / 2014)

Source : DGFIP, traitement CERC des Pays de la Loire

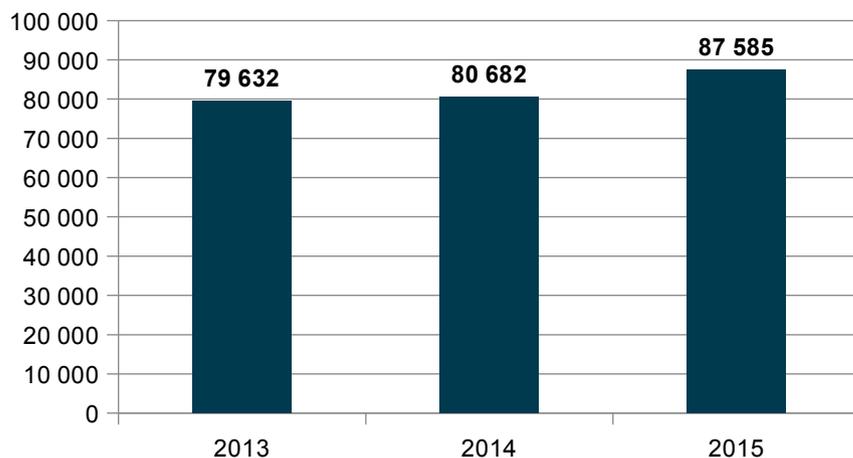


Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

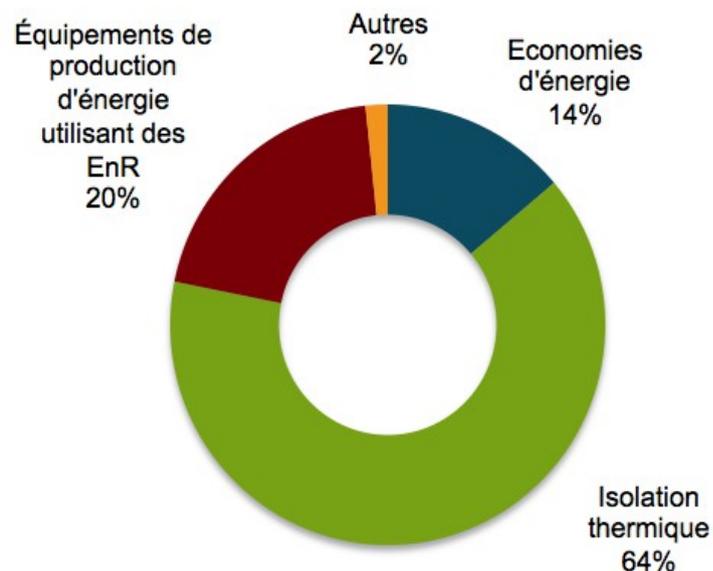
Le CITE principal dispositif utilisé par les ménages

Nombre d'actions réalisées en 2015 :
87 585 ( **8,5%** / 2014)

Source : DGFIP, traitement CERC des Pays de la Loire



Quels types de Travaux en 2015 ?



Source : DGFIP, traitement CERC des Pays de la Loire

Montant moyen de CITE/foyer en 2015 :
1 313 euros (+41% / 2014)

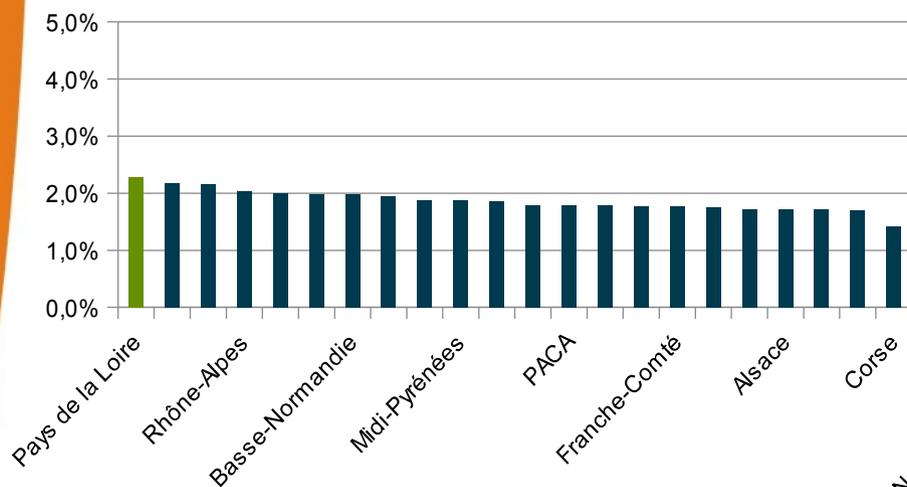
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

La bonne mobilisation des ménages ligériens

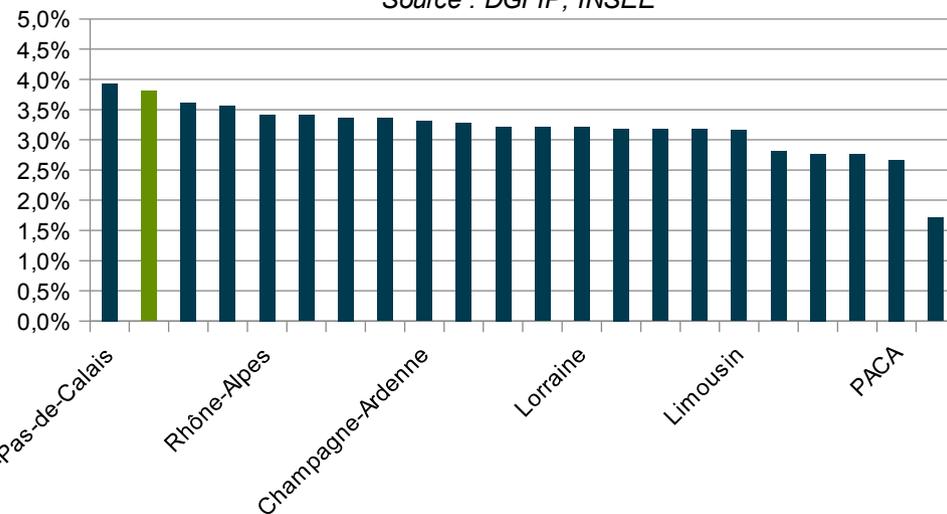
Part des propriétaires occupants ayant demandé un CIDD en 2015 (1^e période)

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE en 2015 (2^e période)

Source : DGFIP, INSEE



Source : DGFIP, INSEE



Dépenses payées entre le 1er janvier 2014 et le 31 août 2014

Dépenses payées entre le 1 septembre 2014 et le 31 décembre 2014

AREEP

2015, une année de forte mobilisation du dispositif.

- Nombre d'AREEP accordées : **2 315**

11 230 AREEP
depuis 2010

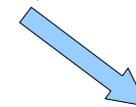
- **34 M€** de travaux réalisés pour une aide régionale globale de **15,5 M€**

195 M€ de
travaux depuis
2010

- Gain énergétique moyen : **53 %**

Mise en place de la dématérialisation d'une demande d'aide

- Réduction des délais d'instruction
- Suivi du dossier en ligne



De 9 à 3 mois

Pour plus d'informations sur l'AREEP :

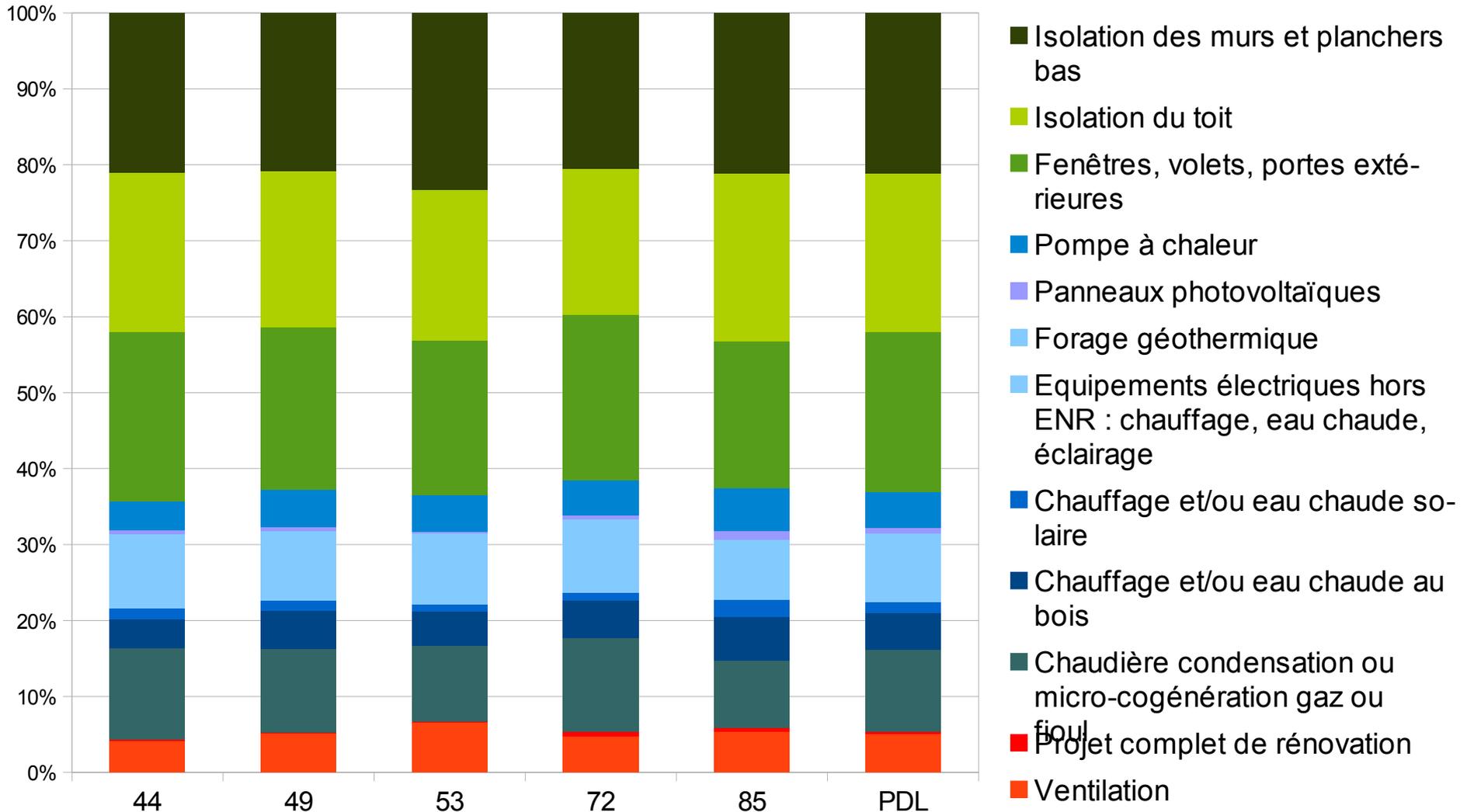
<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/environnement/actu-detaillee/n/aide-regionale-aux-economies-denergie-pour-les-particuliers-areep/>

Bilan RGE

5 163 entreprises RGE au 1^{er} janvier 2016

+ 2 700 entreprises en un an

Répartition des entreprises RGE par domaine de travaux



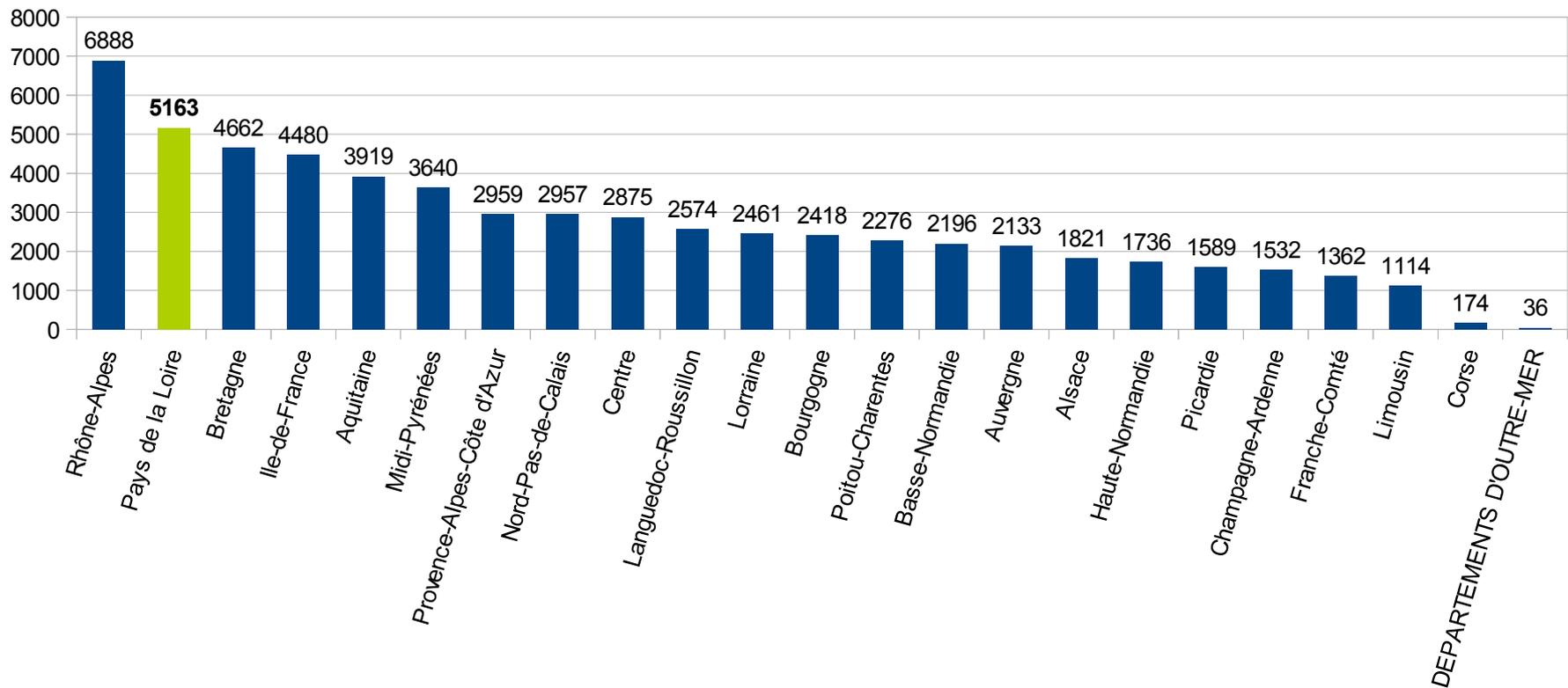
Source : ADEME

Bilan RGE

2ème région derrière Rhone-Alpes
20% des entreprises sont RGE *

* 24 400 entreprises dont 9 400 avec salariés et 15 000 sans salariés

Nombre d'entreprises RGE à fin mars 2016



Perspectives 2016

- ▶ **Accompagnement des ménages**
- ▶ **Mobilisation des professionnels**
- ▶ **Chantiers à suivre ou à lancer**

Accompagnement des ménages

► Evolution des aides fiscales :

- CITE : prolongé jusqu'au 31 décembre 2016 ; il permet de déduire de l'IR 30 % des dépenses éligibles,
 - montant des dépenses éligibles : il est calculé sur le montant TTC, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs,
 - Plafonds des dépenses éligibles par période de 5 années consécutives: 8000 € /pers seule – 16 000 €/couple – + 400 € /pers à charge.
 - TVA à taux réduit : 5,5 % pour travaux de rénovation énergétique et travaux induits et indissociablement liés.
- Applicable pour les résidences principales et secondaires.**

Accompagnement des ménages

► Evolution des aides financières :

- **Eco-PTZ** : prêt à taux zéro, accessible sans conditions de ressources, mobilisable pour financer des travaux de rénovation énergétique (satisfaisant aux critères techniques d'éligibilité) sur une résidence principale :

- √ **Eco-PTZ de droit commun** : accordé au propriétaire occupant ou bailleur, durée de mobilisation du prêt portée à 3 ans (au lieu de 2 ans), de 30 000 € maxi, remboursables sur 3,10 ou 15ans - prolongé jusqu'au 31/12/2018,

- √ **Eco-PTZ « co-propriétés »** : travaux sur parties communes, souscrit par le syndic, 10 000€ (action simple), 20 000 € à 30 000 € (selon le bouquet de travaux),

- √ **Eco-PTZ « Habiter Mieux »** : financement du reste à charge, 20 000 € maxi.

Accompagnement des ménages

► Evolution des aides financières et fiscales :

- Débridage CITE / Eco-PTZ : depuis le 1^{er} mars 2016, le couplage CITE / Eco-PTZ est possible sans conditions de ressources.
- L'éco-PTZ est cumulable avec un prêt à l'acquisition d'un logement, le CITE, les aides de l'ANAH, les aides des collectivités et les aides des fournisseurs d'énergie.

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises sous-traitantes intervenant pour une entreprise « donneuse d'ordre » doivent détenir la mention RGE.

Accompagnement des ménages

► Evolution des aides financières (suite) :

- Financements « Habiter Mieux » dont Eco-PTZ « Habiter Mieux » et accélération du programme
- Les CEE « Habiter Mieux »

Mobilisation des professionnels

► Montée en compétence des professionnels :

Un point sur les actions 2016 de formation (Feebat notamment) fait par la CAPEB et la FFB.

► Charte pour stimuler la rénovation énergétique de l'habitat privé :

Point fait par CAPEB, FFB et Novabuild

Chantiers à suivre ou à lancer

- ▶ Suites à donner aux attentes exprimées lors du colloque du 1^{er} octobre 2015,
- ▶ Le programme PACTE (programme d'action pour la qualité de la construction),
- ▶ Refonte du site internet des Espaces Info Energie,
- ▶ GT lancé au niveau national par le Plan Bâtiment Durable « Nouvelles dynamiques de rénovation des logements »

Chantiers à suivre ou à lancer

► **Retour sur le colloque du 1^{er} octobre 2015
« Stimuler la rénovation énergétique de l'habitat
privé » :**

Les objectifs de ce colloque :

- présenter un panorama global des dispositifs d'accompagnement des particuliers engageant une opération de rénovation thermique de leur logement,
- permettre des échanges d'expériences
- valoriser et mettre en relation le tissu d'acteurs qui contribuent à la rénovation énergétique de l'habitat

Chantiers à suivre ou à lancer

► Attentes exprimées lors de l'évaluation :

- **les professionnels** : donner envie de faire évoluer et valoriser leurs compétences par des retours d'expériences positifs (visites), des journées techniques
- **les PRIS et les collectivités** :
 - renforcement de leur coopération,
 - échange d'outils et d'expériences,
 - rencontres entre EPCI «plateformes de rénovation énergétique » et entre EPCI concernés par l'obligation de plan climat énergie territorial.

Chantiers à suivre ou à lancer

► Le programme PACTE (programme d'action pour la qualité de la construction)

Programme PACTE sur 4 ans, doté de 30M€, présidé par Sabine Basili

Un site internet : www.programmepacte.fr

PACTE s'articule autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Connaissance propre à la sinistralité** (conception, réalisation, exploitation), diffusion des solutions techniques les plus efficaces ;
- **Axe 2 : Modernisation des règles de l'art** au regard des exigences d'efficacité énergétique et développement d'**outils pédagogiques** de mise en œuvre et d'auto-contrôle pour toutes les tailles de chantiers ;
- **Axe 3 : Renforcer les actions territoriales pour le développement des compétences** des professionnels du bâtiment, en lien avec les acteurs régionaux.

Chantiers à suivre ou à lancer

► Le programme PACTE (programme d'action pour la qualité de la construction)

Exemple d'actions concrètes en 2016 :

Axe 1 :

- Conception de **calepins de chantiers numériques** : 2 calepins publiés (isolation thermique polystyrène, PAC air eau en habitat individuel), à terme 40 seront produits
- Développer des **outils numériques d'aide à la décision de stratégies de rénovation** à destination des entreprises et artisans pour un ensemble de travaux homogènes dans le résidentiel simple, et à destination des maîtres d'ouvrages pour une aide à la décision de gestion patrimoniale



Chantiers à suivre ou à lancer

► Le programme PACTE (programme d'action pour la qualité de la construction)

Exemple d'actions concrètes en 2016 :

Axe 2 :

- Mettre à jour, compléter ou produire de nouvelles **Règles de l'art**
- Développer **le dispositif REX bâtiments performants** pour poursuivre la capitalisation et l'analyse de retours d'expériences sur des bâtiments rénovés

Axe 3 :

- **Appel à projets** « renforcer les relations avec les territoires autour de la montée en compétences des professionnels du bâtiment » visant à développer des plateaux de formation aux gestes, des MOOC, des outils numériques de formation, ... (Appel à projet clôt le 15 juillet 2016)

Chantiers à suivre ou à lancer

► **GT lancé par le Plan Bâtiment Durable, au niveau national : « Nouvelles dynamiques de rénovation des logements » :**

Objectifs : viser la massification et proposer de nouveaux leviers pour entraîner les ménages et la filière à s'engager dans une dynamique soutenue de la rénovation,

Résultats attendus : constat de l'existant et mise en valeur de ce qui fonctionne puis proposition de diffusion de recommandations, d'échange de bonnes pratiques vers les collectivités locales et les professionnels, en vue de mise en place de programme de massification.

Méthode : appel à contributions lancé en avril (clos le 2 mai) : recensement d'expériences réussies et recueil de propositions pour encourager la décision de travaux. **70** réponses au niveau national dont **1** des Pays de la Loire : le tout, en cours d'analyse.